



USA : les fumeurs peuvent attaquer l'industrie pour la tromperie des cigarettes light

Rubrique : actualités - Date : lundi 15 décembre 2008

La Cour suprême des Etats-Unis a décidé lundi que les fumeurs pouvaient poursuivre le cigarettier Altria, ainsi que les autres fabricants du secteur, pour les avoir trompés en labellisant ses cigarettes light" alors qu'elles n'étaient pas moins nocives pour leur santé. La plus haute juridiction américaine avait été saisie par trois fumeurs qui voulaient poursuivre en justice Altria, qui détient notamment la marque Philip Morris. Les neuf juges ont tranché en faveur des fumeurs à cinq voix contre quatre.

Cette affaire pourrait avoir de très importantes conséquences en termes financiers pour les cigarettiers, poursuivis par de nombreux anciens fumeurs sur des accusations comparables. Philip Morris a pour sa part indiqué que la Cour n'avait pas trouvé d'élément de culpabilité contre le groupe. Le groupe se servira de la solide ligne de défense qu'il a utilisée dans le passé pour se défendre contre ce type de poursuite, a ajouté Philip Morris dans un communiqué. L'un des avocats des fumeurs, Me Gerard Mantese, a salué la décision de la Cour suprême, indiquant que l'affaire allait maintenant se poursuivre devant une cour de justice du Maine. Nous nous réjouissons du fait que la Cour suprême des Etats-Unis soit d'accord pour considérer que les fabricants ne sont pas à l'abri de poursuites judiciaires et doivent, comme tout un chacun, rendre des comptes pour fraude à la consommation, a-t-il réagi dans un communiqué."

....

Lire la suite de l'article sur Ici.fr <http://tf1.lci.fr/infos/sciences/sante/0,4196132,00-les-cigarettes-lights-nouvelle-breche-pour-les-poursuites-aux-.html>